



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@ccc Briançonnais.fr
www.ccbriançonnais.fr

DELIBERATION
N°2015-63 du 07 juillet 2015

**OBJET - Haute Romanche : mesures exceptionnelles
d'exonération de redevances communautaires**

Rapporteur : M. le Président

Le 07 juillet 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 30 juin 2015 en la salle polyvalente de La Grave, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 32

Nombre de pouvoirs : 11

Votants : 43

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avaient donné pouvoir : Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
M. Maurice DUFOR à Mme Nicole GUERIN
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
M. Bruno DAVANTURE à Mme Francine DAERDEN
Mme Claude JIMENEZ à M. Yvon AIGUIER
M. Romain GRYZKA à M. Bruno MONIER
Mme Catherine MUHLACH à Mme Catherine VALDENNAIRE
M. Régis JOUFFREY à M. Jean-Pierre SEVREZ
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI
Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY
Mme Dominique BRACHET à M. Alain FARDELLA

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de collecte et traitement des déchets,

Vu le Code Général Territoriales et notamment ses articles L.2224-14 et 2333-78, stipulant que les communes ou établissements publics de coopération intercommunale ont l'obligation de créer une redevance spéciale pour l'élimination des déchets résultant d'activités professionnels ou administratives et assimilables aux déchets ménagers qu'ils collectent et traitent sans sujétions particulières.

Vu la délibération n°2010 - 077 du 20 juillet 2010 fixant les modalités administratives, financières et techniques de mise en place de la redevance spéciale sur le territoire de la CCB,

Considérant les conséquences économiques et touristiques exceptionnelles qu'implique la fermeture du tunnel du Chambon de la RD 1901, depuis le 10 avril 2015, sur les professionnels des communes de La Grave et de Villard d'Arène, rendant cette zone géographique un secteur sinistré sur le plan économique,

Considérant qu'il convient de s'associer aux différentes mesures d'aide prises par les partenaires institutionnels,

Considérant le courrier de la CCI des Hautes Alpes datant du 12 juin 2015 sollicitant la CCB pour adapter les modalités d'appel de taxes relatives à l'assainissement et à la gestion de déchets, dans ce contexte exceptionnel,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 29 juin 2015

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Décide d'exonérer les professionnels dont le siège social est basé à La Grave, Villard d'Arène, ou au Col du Lautaret :
 - de facturation de la redevance spéciale pour l'exercice 2015,
 - de facturation 2015 des dépôts en déchetteries à compter du deuxième trimestre.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date affichage : - 9 JUIL. 2015